

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 10

Artikel: Ce que tout officier doit savoir du génie
Autor: Rathgeb / Fricker, R. / Schaufelberger, C.
Kapitel: Les sapeurs de la division
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sapeurs de la division

INTRODUCTION

Le nouveau règlement « Conduite de la troupe », fixe d'une manière générale et pour l'ensemble de nos armes les principes du combat et la conduite de la troupe. Ces principes fondamentaux sont à la base de notre appréciation tactique et de toute action qui en découle.

Malgré cela, il n'est pas rare de constater, soit dans des cours tactiques, soit dans des exercices en campagne, que l'emploi des sapeurs est conçu de façon assez peu claire et assez différente. Il arrive même fréquemment que des commandants d'infanterie, auxquels des détachements de sapeurs ont été attribués, ignorent les possibilités d'engagement de ces derniers, leur consacrent de pures missions d'infanterie, par exemple, l'établissement d'avant-postes, ou exigent d'eux des services de manutention, comme, par exemple, le transport d'armes d'infanterie à travers un terrain difficile. J'ai moi-même pu observer dernièrement le déroulement d'une attaque que lançait une cp. de sapeurs, soutenue uniquement par ses propres moyens — donc pratiquement sans appui de feu — contre un bat. d'infanterie solidement ancré sur une colline ! Je vous laisse le soin de vous imaginer ce spectacle et l'image tout à fait fautive qu'il donne de notre mission. Il ne faut pas manquer de combattre de telles erreurs.

Je m'empresse d'ajouter, cependant, que l'incertitude dont fait preuve le commandant d'infanterie au moment où il doit engager une troupe technique, s'explique en partie. En effet, au cours des exercices de paix que nous faisons, nous n'obtenons qu'une faible image de la réalité, tandis que pour des missions de combat, avec armes et munitions à balles, cette image devient plus réelle et nous en subissons davantage les effets. La réalité, cependant, n'est acquise qu'à la guerre, et ce n'est qu'à la guerre que la nécessité d'exécution de travaux techniques sera manifeste. Les récits et les documents photographiques provenant des théâtres d'opérations peuvent cependant nous donner, dans une certaine mesure, une idée de l'importance des troupes du génie.

Les expériences faites ces dernières années nous ont montré dans quelles directions nous devons nous orienter et nous ont

permis de fixer des limites raisonnables à notre champ d'action. Nous voici en pleine période de développement ; c'est maintenant que je me propose de faire le point de la situation, de considérer ce que nous avons acquis et ce qu'il nous reste à faire. Ce développement, pourtant, ne cesse pas, et nous continuons à assister à un bouleversement radical des principes et des méthodes. Les notions que je me propose de traiter ici ne sont donc ni dogmatiques ni réglementaires.

Je tenterai d'analyser le problème tel qu'il se pose au cdt. d'infanterie au cours du combat et je m'efforcerai de montrer de quelle façon l'engagement de moyens techniques doit être envisagé dans la décision à prendre. Dès à présent, j'attire l'attention du lecteur sur la distinction à faire entre sapeurs de brigade, de division et de corps d'armée ; les missions et l'équipement de ces sapeurs ne sont pas identiques. Incorporé moi-même à une division, je me bornerai à traiter le problème à cet échelon.

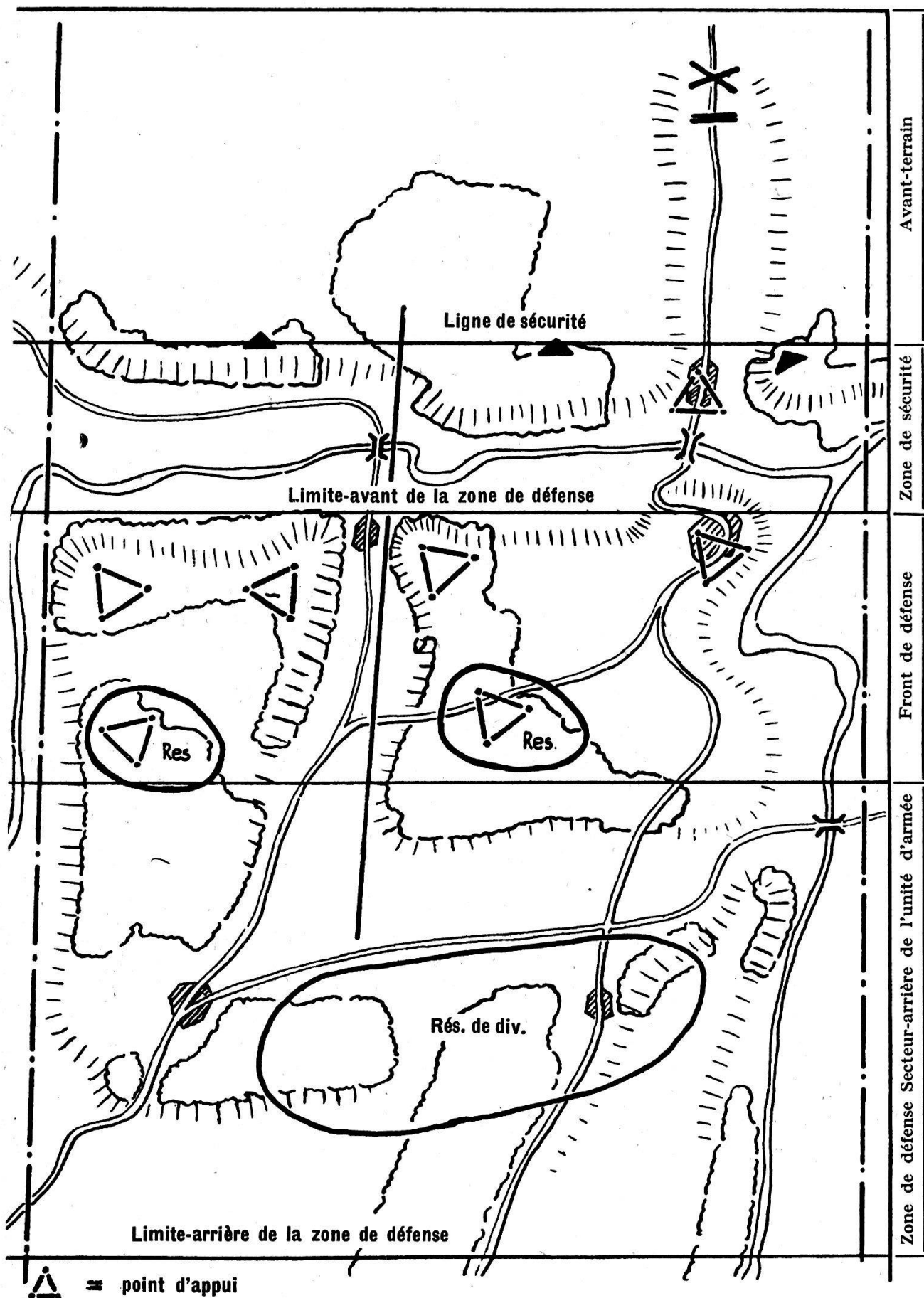
MISSION


Quel que soit notre corps de troupe, la mission qui nous incombe est toujours la même : *tuer l'ennemi*. Du simple soldat au commandant, chacun doit être imbu de cette suprême mission. Or, il arrive parfois que le chef se perde dans le dédale de missions secondaires et ne reconnaisse la signification de l'ordre primordial qu'au contact de l'ennemi. C'est là, en effet, au combat du fantassin, que la mission se concrétise de la façon la plus directe et la plus intense. Or, cet ordre fondamental doit dicter *toutes* nos décisions et déterminer *toutes* nos actions, aussi donne-t-il un sens plus profond à l'établissement d'un barrage antichar, au lancement d'un pont ou à la reconstruction d'une route. Celui qui maintiendra cette conception sera à même de prendre une décision rapide pour mettre en ligne ses moyens techniques.

Dans l'intention de présenter et de décrire les travaux du génie, tels qu'ils s'imposent au fantassin sur le champ de bataille, je choisirai l'exemple de la position défensive, pour laquelle je tenterai de donner un aperçu du combat et des moyens techniques mis en œuvre pour le renforcer :

Nous ne prétendons pas avoir épuisé, par ce tableau, les possibilités d'engagement des sapeurs. Nous nous contentons de donner un aperçu du travail possible à faire, travail qui sera d'autant plus ardu que l'attaque de l'adversaire sera plus forte. Or, malgré la diversité des situations, la conduite du combat sera toujours

TRAVAUX DE FORTIFICATION DE CAMPAGNE
EXÉCUTÉS DANS UNE POSITION DÉFENSIVE



Etablissement et aménagement d'une position de défense		Le combat dans la position de défense		
Répartition sommaire		Exemples de travaux-types prévus à l'établissement de la position	Combats possibles	Exemples-types de travaux exécutés par les Sapeurs pendant le combat
But	Installation			
<ul style="list-style-type: none"> — Prise de contact avec l'ennemi. — Gain de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> — Barrage des axes de pénétration aux endroits propices — Event. position avancée. <p style="text-align: center;">↑ développement en profondeur. ↓</p>	Etablissement d'un enchaînement de barrages antichars et d'ouvrages minés le long des axes de pénétration dans le but de compléter les ouvrages permanents. <ul style="list-style-type: none"> — destructions improvisées d'ouvrages d'art, tels que ponts, aqueducs, bâtiments ou minage de parois de rocher. — inondations. — champs et nids de mines. — renforcement des obstacles au moyen de mines piégées. 	Exploration : patrouilles et détachements év. exploration de vive force. Combat retardateur : <ul style="list-style-type: none"> — feu à grande portée. — combat aux emplacements de barrage. — contre - attaques, coups de mains. — attaques par surprise de patrouilles de chasse. 	Evacuation d'obstacles ennemis : <ul style="list-style-type: none"> — enlèvement des mines — mission de déblayage à l'explosif. Destruction d'ouvrages d'art tombés intacts aux mains de l'adversaire. Coups de mains.
<ul style="list-style-type: none"> — Etat de protection contre les surprises. Reconnaissance des intentions eni. ; Empêchement de l'exploration ennemie : Camouflage. 	<ul style="list-style-type: none"> — Postes d'observation. — Points d'appui avancés. <p style="text-align: center;">← Développement en largeur →</p>	Etablissement d'obstacles ident. à ceux de l'avant-terrain. Renforcem. de l'obstacle nat. se trouvant imméd. devant le front de déf. au moyen d'un obstacle ach. massif (si possible par un double obstacle établi à courte distance).	Exploration de combat. Défense contre l'exploration adverse. Charges et poussées sur des bases d'attaques ennemies.	Etablis. de passages de cours d'eau pour les propres troupes battant en retraite. Coups de mains (voir plus haut). Mise en ligne d'unités de combat destinées à rendre difficile le passage de l'obstacle naturel.
<ul style="list-style-type: none"> — Destruction de l'ennemi. — Tenir les points d'appui. 	Chaînon de pts d'appui.  Réseau de pts d'appui. Réserve.	Trav. spéc. destinés à parfaire les install. de pts d'appui : Préparat. de destruct. barrages ach. ; const. d'un réseau de ch à l'int. du pt d'appui ; passerelles, ponts légers en mat. de fortune ; dans les localités : minage des sect. soustraits à la défense active. Etabliss. des moyens de comm. à l'int. des points d'appui ; percement de murailles, galeries souterraines. Aménag. de zones minées pour la propre défense.	<ul style="list-style-type: none"> — Tir d'anéantissement contre l'ennemi, qui tente de traverser l'obstacle devant le front de défense — Combat rapproché. — Ripostes à l'ennemi infiltré. — Contre - attaques des éléments en réserve. 	Combat à l'explosif : renforcement des trp. du point d'appui, spécialement en combat de localité.
<ul style="list-style-type: none"> — Capturer l'adversaire qui a réussi à percer. — Rejeter ou détruire l'ennemi. — Garder les emplacements d'atterrissage de troupes aéroportées. 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau de points d'appui dans la zone de l'arrière. — Réserves de division prêtes à être engagées au profit des régiments du front. 	Aménag. des emplacements de barrages au moyen d'obstac. ach. Préparation de destruct. Minage. Aménagement des voies de communication : <ul style="list-style-type: none"> — amélioration du réseau existant. — construction ou préparation au lancement de ponts et passerelles. Mise en dépôt de matériaux de construction et de remblayage, etc. Préparations techniques ou éven. tactiques : <ul style="list-style-type: none"> — p. ex. mission de reconnaissance en vue du passage de force de cours d'eau. Travaux spéciaux de fortification de campagne : <ul style="list-style-type: none"> — excavation de rocher gros mouvements de terres (en particulier pour l'art. de la Div.). 	<ul style="list-style-type: none"> — Arrêt et anéantissement de l'ennemi qui a réussi à percer la position de défense ou qui a été parachuté — Actions offensives contre des points importants tombés aux mains de l'ennemi. Rétablissement de la ligne de front — Barrage pour empêcher les mouvements d'encerclément 	Arrêt de l'ennemi qui a réussi à percer la position de défense : Construct. de barrages antichars lds. Maintien des axes de comm. pour permettre le déplac. des trp. et la circulation des colonnes de ravitail. ; nivellem. de routes bomb. ; déblayem. des mines ; lancem. de ponts lourds. Exécution de destructions massives selon le principe de la « terre brûlée » : ouvrages d'art de toute sorte, installations industrielles, dépôt de matériel, etc. Mission spéciale d'attaque : passage de cours d'eau ; enlèvement d'obstacles ennemis : enlèvement des mines, etc. Ces travaux sont exécutés en même temps que le mouvement d'attaque.

dictée par les mêmes règles et les missions du génie seront toujours identiques à celles que nous avons présentées dans le schéma ci-dessus.

A première vue, le schéma semble donner une image assez confuse des différentes missions techniques exécutées par les sapeurs. L'habitude étant de distinguer entre les travaux de construction, de destruction, de barrages, etc., on arrive forcément à une appréciation unilatérale de la situation. Or, une telle appréciation donne une idée fautive de notre activité car elle nous éloigne, en quelque sorte, du champ de bataille ; elle met en vedette l'aspect technique du problème en cachant le but même de notre mission : le combat. Cette conception, sans doute indiquée lorsqu'il s'agit de rédiger un règlement technique, doit être abandonnée. Dans la suite de notre exposé, nous choisirons une autre base de départ.

Le but du génie comme arme auxiliaire est essentiellement tactique et doit dépasser le cadre restreint qui lui est donné du point de vue technique, pour se mettre au service de l'infanterie. Si nous partons de ce dernier point de vue, nous pouvons délimiter deux champs d'activité basés sur le degré de subordination des unités de sapeurs dans le cadre de la division :

GROUPE I

Appui direct du combat d'infanterie, à savoir mission de sapeurs au sein des groupes de combat :

Ces actions se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas indépendantes, mais qu'elles ont une activité directement coordonnée à celle de l'infanterie. Les unités de sapeurs sont alors subordonnées au cdt. de régiment.

L'union au combat est ce qui caractérise cet état de choses. Nous l'appellerons, en bref, « *mission de combat* ».

Tout en mettant en évidence le terme de « combat », je pense moins essentiellement au feu, qu'aux différents travaux de préparation de ce dernier. Ainsi défini, ce groupe comporte les missions suivantes :

1. *Dans l'avant-terrain* : (pour autant que celui-ci n'ait pas été directement subordonné au CA).
 - Renforcement du terrain par la construction de barrages antichars et la destruction des axes de pénétration,
 - Appui technique dans l'organisation de coups de main et de patrouilles de chasse (mission de destruction, enlèvement de mines, etc.).

2. *Dans la zone de sécurité :*

— Analogue aux missions dans l'avant-terrain.

3. *Dans le front de défense :*

- Travaux spéciaux inhérents à la construction du point d'appui,
- Champs de mines destinés à la protection personnelle,
- Combat à très courte distance à l'intérieur du point d'appui (combat de localité).

4. *Zone des arrières de l'unité d'armée :*

- Construction de barrages antichars et de champs de mines pour stopper la pénétration de l'adversaire,
- Corps-à-corps sur les barricades,
- Attaque : percement des obstacles ennemis avec des moyens techniques (explosifs, mines).

Dans la plupart de ces cas, le sapeur se trouve en toute première ligne. Lors de l'invasion de la Normandie par les Alliés, de nombreux sapeurs furent débarqués avec les premiers fantassins (cf. Georges Blond, « Le Débarquement », 6 juin 1944 : « Avec la ... »).

GROUPE II

Appui indirect du combat définitif, à savoir mission de sapeurs au sein de la division :

Ces actions se caractérisent par le fait qu'elles sont indépendantes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas en rapport direct avec le combat du fantassin. Ces actions peuvent être exécutées sans subordination immédiate à un cdmt. supérieur. Ici, la mission de combat s'efface devant le travail technique. Nous désignerons cette mission par le terme : « *mission technique* ». Elle comprend les travaux suivants :

1. *Dans l'avant-terrain :* (pour autant que celui-ci n'ait pas été directement subordonné au C.A.).

- Intensification et parachèvement du réseau des destructions permanentes,
- Etablissement des zones minées,

2. *Dans la zone de sécurité :*

- Construction de lignes ininterrompues de barrages antichars massifs,
- Champs de mines,

— Aménagements d'emplacements permettant le retrait des troupes elles-mêmes,

3. *Dans la zone de défense :*

- Préparation et exécution de destructions de grande envergure ; aménagement de zones opératives minées ; protection technique de zones de parachutage (pour autant que le C.A. ait délégué cette mission à la Div.),
- Aménagement et entretien du réseau routier,
- Travaux spéciaux de fortification de campagne (suivant la règle générale, au terme de laquelle chaque troupe construit sa propre fortification de campagne, les sapeurs ne seront pas affectés aux travaux requis par les positions normales d'infanterie),
- A l'attaque, ou à sa préparation : passage de cours d'eau. Cette dernière mission est également du ressort de la technique dans sa première phase (traversée du cours d'eau). Il n'existe pas d'union de combat entre la troupe transportée et les navigateurs. Ces derniers exécutent leur mouvement indépendamment de celui de l'infanterie ; ils accomplissent leur mission à un endroit bien déterminé et qui n'est délimité, la plupart du temps, que par les deux berges du fleuve. En revanche, la traversée de force d'un cours d'eau par de petites unités se classe dans les missions du premier groupe.

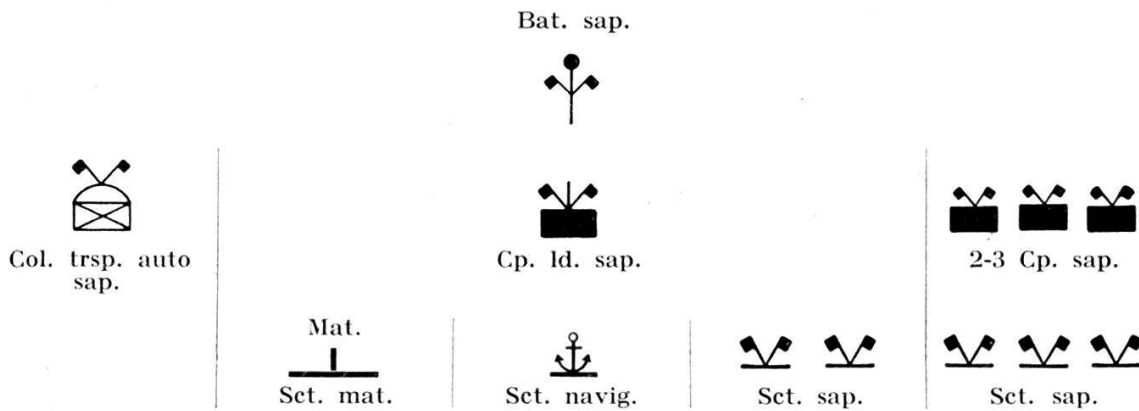
La classification que nous venons de faire a le grand avantage de nous renseigner sur les moyens mis en action pendant le combat, c'est-à-dire de nous montrer l'aspect technique du problème. De plus, elle délimite les compétences de commandement et fait, dans une certaine mesure, une séparation « géographique » entre les zones de combat et celles de l'arrière. Mais, ne nous y trompons pas, cette séparation n'est que symbolique ; en réalité, elle n'est déterminée ni dans l'espace ni dans le temps. Dans le terrain, les deux zones se superposent et, pendant le combat, elles se déplaceront, l'une par rapport à l'autre.

MOYENS

L'appréciation d'un engagement possible de sapeurs exige avant tout de connaître l'envergure et la qualité des forces disponibles.

D'après l'OEMT 51, le bat. de sapeurs se présente de la manière suivante :

FRACTIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT DU BAT. SAP. DE LA DIVISION



Armes : de très courte portée : explosif, Pz. W.-G., mte, Fm., grenades

Équipement technique :

<ul style="list-style-type: none"> - Avant tout camions lourds (basculeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - camion - grue - pelles - chargeuses (en partie req.) - camions trsp. long bois 	<ul style="list-style-type: none"> - équipement technique de section - matériel de franchissement de cours d'eau: nacelle de reconnaissance canots pneumatiques, pontons moto - godilles bacs - sonnettes légères et lourdes - compresseurs à grande puissance 	<ul style="list-style-type: none"> - équipem. identique à celui des Sct. normales de Sap. - équipem. supplémentaire spécial: ver-rins, crics, palans, treuil à moteur, appareil de soudure groupes électrogènes - passerelle d'ordonnance - possibilité de réception de matériel supp. comme : poutrelles DIN, pont d'ordonnance 52 	<ul style="list-style-type: none"> - explosifs et mines - outils de tout genre, nécess. à l'exécution de travaux techniques; ces outils sont répartis entre les sections - outillage mécanique tel que compresseurs, groupes électrogènes et outillage pneumatique = matériel de compagnie - matériel de liaison tel. et radio
<p>Motorisation :</p>	<p>entièrement motorisée grâce aux camions lourds de la col. trsp. auto. sap.</p>		<p>entièrement motorisée</p>	

Nous avons renoncé à donner des détails numériques des éléments d'équipement, parce que, en variant constamment, ils ne sont ni définitifs, ni ne donnent une idée plus succincte de la nouvelle organisation du bat. de sapeurs.

L'instruction du sapeur se fait, d'après le tableau de fractionnement donné plus haut, dans deux directions déterminées, qui correspondent aux Groupes I et II dont nous avons parlé :

La *Cp. de sapeurs* est instruite dans un but qui lui permettra de remplir une « mission de combat ». Les hommes de ces unités

apprennent à construire un barrage antichar, à poser un champ de mines (spécialement dans les secteurs non-battus par le propre feu de l'infanterie), à déterrer des mines et à exécuter des coups de main au moyen d'explosifs. D'autre part, ces compagnies sont à même de lancer des passerelles et des ponts légers en matériel de fortune, c'est-à-dire des ponts de faible portée et de charge suffisant à tous les véhicules du régiment.

Une partie importante de l'instruction de la Cp. de sapeurs est formée par l'instruction au combat. Cette dernière comporte avant tout le combat à l'explosif sur des objectifs à courte distance (destruction d'obstacles au moyen d'explosifs, destruction de chars arrêtés aux obstacles et dans des localités, etc.¹).

La *Cp. lourde de sapeurs*, en revanche, reçoit une instruction différente de celle que nous venons de décrire. Elle est affectée, en effet, à des travaux de construction et de destruction de grande envergure. Nous citerons comme tels, l'établissement de zones minées, la construction et l'entretien de réseaux routiers, la réfection de voies de communication bombardées, la construction de ponts légers et de ponts lourds par des moyens de fortune ou avec du matériel d'ordonnance (ponts dont la charge utile admet tous les véhicules de la division) ainsi que l'établissement de tous les dispositifs permettant le passage de cours d'eau à de grandes unités.

Il va sans dire que l'instruction au combat doit également être faite sérieusement dans ces unités. En revanche, elle doit se limiter à un but défensif.

La différenciation que nous venons de faire, ne doit pas être prise à la lettre. Il y aura superposition des deux champs d'action, ceci tout spécialement en ce qui concerne la construction de barrages antichars, la pose des champs de mines et la préparation des destructions. Il nous importait cependant d'expliquer la différence de principe entre la cp. de sapeurs et la cp. lourde de sapeurs.

PROCÉDÉS DE COMBAT

L'aperçu que nous venons de donner nous permet, maintenant, de distinguer deux procédés de combat :

cp. de sapeurs : fantassin - construction

cp. lourde de sapeurs : construction - fantassin

La mission première prévaut.

¹ Voir Cap. C.-F. KOLLBRUNNER : *Sappeure im Angriff und in der Verteidigung*. Technische Mitteilungen, Jahrg 1941.

Tandis que dans la cp. de sapeurs toutes les sections sont identiques, la cp. lourde offre des divergences. Il faut faire les distinctions suivantes :

Les deux sections de sapeurs, ou sections de *construction*, sont semblables à celles des cp. de sapeurs. Leur mission est identique. Nous les verrons, par exemple, occupées aux travaux de charpente ou à la superstructure de ponts, etc.

La *section de sapeurs-navigateurs*, comme son nom l'indique, est affectée à tous les travaux à exécuter sur l'eau. C'est à elle qu'incombe la conduite des nacelles, des pontons et des bacs. Dans la construction de ponts, par exemple, elle est outillée et instruite pour exécuter les fondations des culées, pour le battage des pilotis ainsi que pour tous les travaux d'infrastructure. C'est la section « travaux hydrauliques » de la cp.

La *section du matériel*, à qui revient l'entretien et le service des machines de construction (grue, pelle mécanique, chargeuse), n'est, en général, pas engagée sous forme de section. Les machines sont attribuées isolément, aux endroits requis par les besoins de la construction, par exemple, pour le remblai et la planie de routes bombardées, pour l'évacuation de débris, pour la construction de voies d'accès, pour l'aménagement des positions de tir de l'artillerie et de la DCA divisionnaire, bref, partout où il s'agit de transporter et de mettre en place de grosses masses ou de lourdes charges.

Depuis que les cp. EM ont disparu, des bat. de sapeurs un gros travail est épargné, à ceux-ci, travail exécuté maintenant par les *cp. de parc du génie*. (Dépôt d'outillage et de matériel du génie réquisition, etc.) De plus, les transports considérables qui devront s'exécuter le seront par une nouvelle unité du bat. de sapeurs, la *col. trsp. auto. sap.*

Il me reste encore à faire quelques réflexions de principe :

Les sapeurs forment avant tout le noyau technique du commandement supérieur et leur engagement sera dicté certainement par l'idée de manœuvre du commandant de division. Il est permis de comparer leur mission à celle de l'artillerie. Le génie et l'artillerie sont toutes deux des armes auxiliaires. Elles sont à même d'influencer l'évolution du combat et d'apporter à l'infanterie au moment et à l'endroit voulu une aide efficace. Le cdt de division les gardera donc en main ; par l'artillerie, il obtiendra une concentration du feu, par le génie une concentration de la technique. Engagé aux centres de gravité du combat (passage de cours d'eau, par exemple), le génie pourra amener par la force la situation que le chef aura prévue et espérée dans son plan. Grâce à son entière motorisation, le bat. de sapeurs peut être transporté rapidement dans la zone voulue.

Malgré la tendance au groupement des unités de sapeurs en bataillon en vue de l'exécution d'un travail technique, on prévoit parfois d'adjoindre une ou deux unités de sapeurs à d'autres unités. Le membrement actuel du bat. de sapeurs est basé sur cette conception, c'est-à-dire qu'à chaque régiment de la division correspond une cp. de sapeurs. Ainsi, la cp. de sapeurs peut être envisagée comme troupe de construction du régiment. En revanche, dès que des travaux plus importants doivent être entrepris, le cdt. de division retirera les sapeurs. L'attribution permanente d'une unité de sapeurs à un régiment d'infanterie est plus rare et ne se fait que sous certaines conditions. L'attribution d'une cp. lourde de sapeurs à l'infanterie n'entre pas en ligne de compte ; la cp. lourde assume parmi les troupes de construction de la division une fonction primordiale.

La guerre moderne et tout ce qu'elle apporte de situations changeantes, de diversités dans les combats, exige la franchise du raisonnement et la vivacité de l'action, toutes choses que les règlements n'ont pas le droit d'étouffer.

Cap. C. SCHAUFELBERGER,
Cdt. cp. ld. sap. IV /6

Pontonnières et sapeurs-navigateurs

PASSAGE DE COURS D'EAU, BACS, PONTS

Quelle différence y a-t-il entre les pontonniers et les sapeurs-navigateurs, en quoi diffère leur formation ?

Les pontonniers, arme traditionnelle, sont organisés en bataillons pourvus d'un énorme matériel, et ils ont pour mission de permettre aux troupes le passage des rivières, de construire des bacs et de lancer des ponts. Les sapeurs-navigateurs, formation née avec la nouvelle organisation des troupes, constituent des sections attribuées aux bataillons de sapeurs. Ils sont, dans la main du commandant de bataillon, les spécialistes de la navigation